

PSYCHOLOGUES EN EXERCICE LIBÉRAL SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

NOM	PRÉNOM	QUALIFICATION	VILLE	TÉLÉPHONE	PRÉCISIONS	
BAGLIERI	Marine	Psychologie <i>Psychologue clinicienne master psychologie clinique & psychopathologie en thérapie comportementale, cognitive & émotionnelle</i>	MARTIGUES	06 25 58 07 60	offre en audio ou visio	OUI
					prise en charge CPAM sur ordonnance médicale*	NON
					tout public	OUI
					spécialisation sur public spécifique	NON
					tarifs modulables en fonction des situations	OUI
					tarifs auprès du praticien	
BOUDJEMAA	Sabrina	Psychologie <i>diplôme psychologue du travail diplôme thérapeute thérapie cognitive & comportementale (TCC) (faculté de médecine)</i>	MARTIGUES	06 16 82 03 17	offre en audio ou visio	OUI
					prise en charge CPAM sur ordonnance médicale*	NON
					tout public	OUI
					spécialisation sur public spécifique	NR**
					tarifs modulables en fonction des situations	OUI
					tarifs auprès du praticien	
BREMONT	Françoise	Psychologie <i>master psychologie clinique & psychopathologie</i>	MARTIGUES	06 21 84 61 77	offre en audio ou visio	OUI
					prise en charge CPAM sur ordonnance médicale*	NON
					tout public	OUI
					spécialisation sur public spécifique	enfants
					tarifs modulables en fonction des situations	OUI
					tarifs auprès du praticien	
BREZOUT	Delphine	Psychologie <i>Psychologue DE</i>	MARTIGUES	06 61 19 76 46	offre en audio ou visio	OUI
					prise en charge CPAM sur ordonnance médicale*	NON
					tout public	OUI
					spécialisation sur public spécifique	NR**
					tarifs modulables en fonction des situations	OUI
					tarifs auprès du praticien	

* Prise en charge sur ordonnance médicale : cf. détails pages 5 et 6 - **NR : non renseigné

PSYCHOLOGUES EN EXERCICE LIBÉRAL SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

NOM	PRÉNOM	QUALIFICATION	VILLE	TÉLÉPHONE	PRÉCISIONS	
BRUNI	Dorothee	Psychologie <i>Psychologue clinicienne master 2 pro & master 2 recherche psychologie clinique, psychopathologie, psychanalyse</i>	MARTIGUES	06 14 61 59 67	offre en audio ou visio	OUI
					prise en charge CPAM sur ordonnance médicale*	NON
					tout public	OUI
					spécialisation sur public spécifique	NR**
					tarifs modulables en fonction des situations	OUI
tarifs auprès du praticien						
GHIGGIA	Fabienne	Psychologie <i>Psychologue clinicienne DESS psychologue clinicienne & psychothérapeute</i>	MARTIGUES	06 52 57 38 67	offre en audio ou visio	OUI
					prise en charge CPAM sur ordonnance médicale*	NON
					tout public	OUI
					spécialisation sur public spécifique	NR**
					tarifs modulables en fonction des situations	OUI
tarifs auprès du praticien						
GOUAOU FOUQUET	Nora	Psychologie <i>Psychologue clinicienne</i>	MARTIGUES	06 20 69 32 33	offre en audio ou visio	OUI
					prise en charge CPAM sur ordonnance médicale*	NON
					tout public	NR**
					spécialisation sur public spécifique	NR**
					tarifs modulables en fonction des situations	NR**
tarifs auprès du praticien						
GOUSSAULT	Valérie	Psychologie <i>Psychologue clinicienne DESS psychologie clinique & psychopathologie</i>	MARTIGUES	06 15 39 70 62	offre en audio ou visio	OUI
					prise en charge CPAM sur ordonnance médicale*	NON
					tout public	OUI
					spécialisation sur public spécifique	NR**
					tarifs modulables en fonction des situations	NR**
tarifs auprès du praticien						

* Prise en charge sur ordonnance médicale : cf. détails pages 5 et 6 - **NR : non renseigné

PSYCHOLOGUES EN EXERCICE LIBÉRAL SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

NOM	PRÉNOM	QUALIFICATION	VILLE	TÉLÉPHONE	PRÉCISIONS
KRAWCZYK	Marc	Psychologie <i>Psychologue clinicien</i>	MARTIGUES	04 42 06 47 51	offre en audio ou visio OUI prise en charge CPAM sur ordonnance médicale* OUI tout public OUI spécialisation sur public spécifique NR** tarifs modulables en fonction des situations NR** tarifs auprès du praticien
LUBIN	Caroline	Psychologie <i>Psychologue clinicienne</i>	MARTIGUES	07 67 89 67 89	offre en audio ou visio OUI prise en charge CPAM sur ordonnance médicale* NR** tout public OUI spécialisation sur public spécifique NR** tarifs modulables en fonction des situations NR** tarifs auprès du praticien
ROUBY	Michèle	Psychologie <i>Psychologue clinicienne DESS psychologie clinique & psychopathologique</i>	MARTIGUES	06 61 11 11 63	offre en audio ou visio OUI prise en charge CPAM sur ordonnance médicale* OUI tout public OUI spécialisation sur public spécifique enfants tarifs modulables en fonction des situations NR** tarifs auprès du praticien
WANGEMANN	Bernadette	Psychologie <i>master 2 psychologie clinique & sociale DU psychologie cognitivo comportementale DU neuropsychologie clinique</i>	MARTIGUES	07 67 58 69 00	offre en audio ou visio OUI prise en charge CPAM sur ordonnance médicale* NON tout public NR** spécialisation sur public spécifique NR** tarifs modulables en fonction des situations NR** tarifs auprès du praticien

PSYCHOLOGUES EN EXERCICE LIBÉRAL SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES



NOM	PRÉNOM	QUALIFICATION	VILLE	TÉLÉPHONE	PRÉCISIONS
REMOND	Hélène	Psychologie <i>master 2</i>	SAINT MITRE LES REMPARTS	07 68 53 59 47	offre en audio ou visio prise en charge CPAM sur ordonnance médicale* tout public spécialisation sur public spécifique tarifs modulables en fonction des situations tarifs auprès du praticien
					OUI OUI OUI NR** NR**

* Prise en charge sur ordonnance médicale : cf. détails pages 5 et 6 - **NR : non renseigné

Prise en charge d'une psychothérapie par l'Assurance Maladie

Qui peut bénéficier de cette prise en charge expérimentée de la psychothérapie ?

Cette prise en charge est proposée dans 3 départements :

- Les Bouches-du-Rhône (13) • La Haute-Garonne (31) • Le Morbihan (56)

Elle s'adresse uniquement aux assurés, âgés de 18 à 60 ans à leur entrée dans le dispositif, affiliés au Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes – SLM) dans la CPAM de ces trois départements.

Quel est le parcours de soins expérimenté et pris en charge par l'Assurance Maladie ?

C'est votre médecin généraliste traitant qui, en accord avec vous, peut vous prescrire sur une ordonnance des séances de psychothérapie.

La prise en charge proposée par votre médecin généraliste traitant débute par un **entretien d'évaluation** réalisé avec un psychologue clinicien ou un psychothérapeute agréé ou éventuellement par un médecin que vous aurez choisi.

Votre psychologue clinicien ou votre psychothérapeute communique à votre médecin traitant un premier bilan.

Votre médecin traitant peut vous prescrire, avec votre accord, des séances **d'accompagnement psychologique de soutien** qui seront réalisées par le psychologue clinicien ou le psychothérapeute agréé que vous aurez choisi et qui a accepté de participer à ce dispositif.

De 1 à 10 séances d'accompagnement psychologique de soutien sont remboursées par l'Assurance Maladie.

PSYCHOLOGUES EN EXERCICE LIBÉRAL SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES



À l'issue de cet accompagnement, si votre état de santé le nécessite, une prise en charge complémentaire peut vous être proposée : après avis d'un psychiatre et en concertation avec votre psychologue ou psychothérapeute, votre médecin traitant peut vous prescrire **une psychothérapie structurée. 10 séances au maximum sont remboursées par l'Assurance Maladie**

Ces séances peuvent être espacées d'une à deux semaines. La prise en charge totale peut donc s'étendre sur une période de quelques mois.

Où et qui consulter ?

Seuls les psychologues cliniciens et les psychothérapeutes agréés inscrits auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) peuvent participer à ce programme pilote.

Comment la psychothérapie est-elle prise en charge par l'Assurance Maladie dans ce parcours de soins ?

Pour être prises en charge, ces séances doivent être prescrites par votre médecin généraliste traitant sur une ordonnance. Ces séances de psychothérapie sont intégralement prises en charge par l'Assurance Maladie et sans avance de frais de votre part. Aucun supplément ne peut vous être demandé au cours de votre psychothérapie. Les séances de psychothérapie sont réglées directement par votre CPAM à votre psychologue clinicien ou psychothérapeute agréé.

À titre d'information, le tarif des séances est différent en fonction des étapes :

Étape	Tarif	Nombre maximum de séances
• Entretien d'évaluation	32 €	1
• Accompagnement psychologique de soutien	22 €	10
• Psychothérapie structurée	32 €	10

Dans le cadre de cette expérimentation :

- Vous ne pouvez bénéficier qu'une seule fois du parcours pris en charge par l'Assurance Maladie.
- La succession des étapes prévues doit être respectée pour être prise en charge.
- Des séances supplémentaires par rapport au parcours indiqué ne sont pas prises en charge par l'Assurance Maladie.

PSYCHOLOGUES EN EXERCICE LIBÉRAL SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES



Le savez-vous ?

Le psychiatre est un médecin, spécialisé en psychiatrie. Ses consultations sont remboursées par l'Assurance Maladie. Il peut prescrire des médicaments.

Le psychologue clinicien est un expert du comportement, des émotions et de la santé mentale. Il a suivi un cursus universitaire de 5 ans en psychologie (Master 2 Pro) et des stages en service psychiatrique. Il n'est pas médecin et ne peut prescrire de médicaments.

Le psychothérapeute a une formation soit de médecin, soit de psychologue. Il est nécessairement inscrit au Registre National des Psychothérapeutes agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) – Loi sur la Santé Publique du 9 août 2004.

En vous adressant au psychologue clinicien ou le psychothérapeute agréé de votre choix sur prescription de votre médecin traitant, il devient membre de votre équipe de soins au sens des articles L. 1110-4 et L. 1110-12 du code de la santé publique. À ce titre, il pourra, en l'absence d'opposition de votre part, partager avec votre médecin traitant les informations strictement nécessaires à la coordination de vos soins.

Votre psychologue clinicien ou psychothérapeute agréé est tenu au secret professionnel et vous prendra en charge dans le respect des règles relatives à la confidentialité et à la vie privée.